



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 5 octobre 2026

DCA-20261005_02

L'an deux mille vingt-six, le lundi 5 octobre à 14 h 30, le conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes, sous la présidence de Madame Jeanne COUTIERE, Maire de Maillères.

Etaient présents :

Représentants des communes affiliées :

Jeanne COUTIERE, Maire de Maillères, Présidente
Pierre LASTERRA, Maire de Escource, 4^{ème} Vice-président
Patricia CASSAGNE, Maire de Lüe, 3^{ème} Vice-présidente
Joël BONNET, Maire de Saint-Pierre-du-Mont, 2^{ème} Vice-président
Cédric LARRIEU, Conseiller municipal de Capbreton
Bérengère SABOURAULT, Maire de Narrosse
Serge SORE, Maire de Luxey
Gilles COUTURE, Maire de Geaune
Jean-Marc LARRE, Maire de BIAUDOS, 1^{er} Vice-président
Marie-Claire DUPRAT, Adjointe au Maire de Saint-Sever

Représentants des établissements publics affiliés :

Florence BERGEZ, Présidente de la Communauté de Communes Coteaux et Vallée des Luys

Collège des collectivités non affiliées adhérant au socle commun :

Alain BACHÉ, Vice-Président du CCAS Mont de Marsan
Corinne CAPDEVILLE, Conseillère municipale, Ville de Mont de Marsan

Etaient absents excusés :

Représentants des communes affiliées :

Marie-Françoise NADAU, Maire de Parentis-en-Born
Anne-Marie LAILHEUGUE, Maire de Maylis
Catherine RABA, Maire de Saint-Paul-les-Dax
Fabienne LABY-FAUTHOUX, Maire de Poyanne

Représentants des établissements publics affiliés :

Christian LAJUS, Conseiller Communautaire délégué à la Communauté de Commune Maremne Adour Côte Sud



Collège des collectivités non affiliées adhérant au socle commun :

Marylène HENAUT, Administratrice CCAS Dax
Julien PARIS, Conseiller départemental

Membres ayant donné pouvoir :

Représentants des communes affiliées :

Jean-Jacques LEBLOND, Maire de Uza a donné pouvoir à Patricia CASSAGNE,
Louis GALDOS, Maire de Capbreton a donné pouvoir à Pierre LASTERRA,
Frédéric POMAREZ, Maire de Mimizan a donné pouvoir à Serge SORE,
Stéphanie CRESSOUX, Maire de Labenne a donné pouvoir à Jeanne COUTIERE,
Jérémy MARTI, Maire de Aire-sur-l'Adour a donné pouvoir à Corinne CAPDEVILLE,

Représentants des établissements publics affiliés :

Véronique LANUQUE, Vice-Présidente de la Communauté de Communes Terres de Chalosse a donné pouvoir à Bérangère SABOURAULT,

Collège des collectivités non affiliées adhérant au socle commun :

Julien DUBOIS, Maire de Dax a donné pouvoir à Joël BONNET,
Henri BEDAT, Conseiller départemental a donné pouvoir à Alain BACHE,

Assistait également à la réunion :
Yvan SAVARY, Directeur Général des Services,
Raphaël BRETON, Directeur Général Adjoint,

La séance est ouverte à 14 h 30.

Le procès-verbal de la séance en date du 06 juillet 2026 est adopté à l'unanimité.

DCA_20261005_02

Objet : Décision modificative n°1.

Nomenclature Actes :

7.1_Décisions Budgétaires

Note de synthèse et délibération :

Au vu des dépenses à effectuer en fin d'année et des ajustements de crédits nécessaires, il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder au vote d'une décision modificative.

Compte tenu des ajustements liés à une légère augmentation de demande de contrats sur le service remplacement ainsi qu'à des amortissements supplémentaires à réaliser au vu des investissements 2026 et de la règle du prorata-temporis, il convient de procéder au transfert de crédits suivant en dépenses de fonctionnement ainsi qu'en recettes d'investissement :



FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
DEPENSES		
012 – Charges de personnel et frais assimilés	+300 000.00€	
042 – Opérations d'ordre - transfert entre sections	+100 000.00€	
RECETTES		
70 – Produits des services		+300 000.00€
042 – Opérations d'ordre - transfert entre sections		+100 000.00 €
TOTAL	+400 000.00 €	+400 000.00 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
RECETTES		
040 - Amortissement des immobilisations		+100 000.00€
DEPENSES		
040 - Amortissement des immobilisations	+100 000.00€	
TOTAL	+100 000.00 €	+100 000.00 €

Après exposé de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration,

A l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M.57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération n°DCA-20260407-03 du 7 avril 2026 relative à l'adoption du budget primitif 2026,

Considérant qu'il convient d'ajuster les prévisions de dépenses de fonctionnement et de recettes d'investissement ouvertes au budget primitif 2026 ;

Adopte la décision modificative n° 1 au titre de l'exercice 2026 arrêté, tant en recettes qu'en dépenses telle que prévue ci-dessus,



Autorise l'ajustement des crédits en dépenses et recettes de fonctionnement et en dépenses et recettes d'investissement, conformément aux états annexés à la présente délibération.

Précise que le total de crédits votés au budget primitif en section de fonctionnement, soit 20 276 081.93€ est porté à 20 676 081.93€ et que le total des crédits votés au budget primitif en section d'investissement, soit 3 622 696.46€ est porté à 3 722 696.46€.

Autorise Madame la Présidente du Centre de gestion ou son représentant à signer tous les actes et pièces relatifs à l'exécution de cette délibération.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de PAU compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'Administration.

Fait à Mont de Marsan, le 5 octobre 2026.

Jeanne Coutiere
Présidente du Centre de Gestion
De la Fonction Publique Territoriale des Landes

